

## LE DISCOURS DU TRÔNE

FIN DU DÉBAT SUR L'ADRESSE LE 8<sup>e</sup> JOUR DE SÉANCE

**L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement)**, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)i) du Règlement, propose:

Que les délibérations à l'appel de l'article visant la reprise du débat de la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a fait aux deux Chambres du Parlement se terminent le 8<sup>e</sup> jour de séance où la motion aura été débattue.

(La motion est adoptée.)

## POLITIQUES RELATIVES À L'ÂGE DE LA RETRAITE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

**L'honorable David A. Croll:** Honorables sénateurs, le comité spécial sur les politiques relatives à l'âge de la retraite était prêt à déposer son rapport le 18 décembre dernier et avait fait des projets en conséquence. Or, le 14 décembre dernier, le Parlement a été dissous et le comité a cessé d'exister.

Le comité s'est alors adressé aux sénateurs investis du pouvoir de décision entre les sessions pour obtenir la permission de publier le rapport déjà entre les mains des distributeurs. Ces directeurs en la personne des sénateurs Flynn, Perrault et Grosart, y ont consenti; nous avons donc agi en conséquence et, je me permets de l'ajouter, avons obtenu de bons résultats. Je me propose de vous parler plus longuement de la question à une date ultérieure mais pas aujourd'hui.

Honorables sénateurs, il nous faut déposer ce rapport; toutefois, comment un comité qui n'existe pas peut-il déposer un rapport? La situation est inédite. Ainsi, nous nous sommes adressés au greffier et aux autorités juridiques et leur avons demandé leur avis. Ils nous ont répondu que je devais présenter d'abord une résolution visant à réinstaurer le comité avec, cependant, l'intention manifeste dès le départ de ne pas faire siéger ce comité et, plus tard, de demander l'autorisation de déposer ledit rapport.

● (1430)

Honorables sénateurs, j'ai consulté les représentants du gouvernement et de l'opposition à ce sujet, et je vais maintenant présenter une motion à cet égard. Avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 44(1)d) du Règlement, je propose donc, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour enquêter et faire rapport sur

- a) les politiques actuelles relatives à l'âge de la retraite qui affectent les travailleurs des secteurs public et privé;
- b) les implications sociales et économiques de l'obligation de prendre sa retraite à un certain âge;
- c) la possibilité de permettre aux travailleurs, plus particulièrement aux personnes âgées, de continuer, grâce à des régimes souples de retraite facultative, à jouer selon leur capacité et leur motivation un rôle utile dans notre société;

[Le sénateur Perrault.]

d) la protection des personnes de plus de soixante-cinq ans contre la discrimination dans tous les domaines de l'emploi; et

e) la nécessité d'une collaboration maximale entre tous les niveaux de gouvernement, les syndicats ouvriers, le monde des affaires et l'ensemble de la population en ce qui concerne les politiques actuelles et futures relatives à l'âge de la retraite;

Que le comité soit autorisé à retenir les services de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin pour son enquête;

Que les documents et témoignages reçus sur le sujet durant les trois sessions précédentes soient versés au dossier du comité;

Que les documents et témoignages reçus sur le sujet et le travail accompli durant la dissolution du 30<sup>e</sup> Parlement, tel qu'autorisé par l'Autorité intersessionnelle (nommée par une résolution du Sénat le 29<sup>e</sup> jour de mars 1972) soient versés au dossier du comité;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à ordonner l'impression de documents et témoignages dont il a besoin, à siéger durant les ajournements du Sénat et à se réunir à divers endroits au Canada; et

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le comité soit formé des honorables sénateurs Adams, Anderson, Bell, Benidickson, Bird, Bosa, Buckwold, Cottreau, Croll, Deschatelets, Eudes, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Haidasz, Inman, Lucier, Norrie, Phillips, Quart, Rowe, Steuart et Williams.

(La motion est adoptée.)

## DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

Autorisation ayant été accordée de revenir aux rapports de comités:

**L'honorable David A. Croll:** Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le rapport de notre comité spécial sur les politiques relatives à l'âge de la retraite, et je propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) que l'étude du rapport soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain, le 22 avril 1980.

(La motion est adoptée.)

## DÉCLARATION D'APTITUDE DES SÉNATEURS

RENOUVELLEMENT

**L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement)** propose, avec l'autorisation du Sénat et nonobstant l'article 45(1)a) du Règlement:

Que chaque sénateur qui est membre de la présente législature et dont le nom figure sur la liste des sénateurs qui ont renouvelé leur déclaration d'aptitude pour la 31<sup>e</sup> législature, déposée au Sénat le 7 novembre 1979, soit réputé avoir fait et remis au greffier du Sénat le renouvellement de sa déclaration d'aptitude pour la présente législature; et